

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
http://laurentienne.ca/le-langagier

ISSN 1201-7493

Équipe : Pascal Sabourin, rédaction
Isabelle Carignan, Amélie Hien, Valérie Raymond, Ali Reguigui, lecture d'épreuves
Catherine Prazmowska, mise en page

26^e année, N° 98, © mars 2019

Dans ce numéro :

Blonde (petite amie, amoureuse,
conjointe) /
Breuvage, boisson, liqueur /
Corder (du bois) /
Français (plus long que) anglais

Réflexion langagière

« Le français parlé en Ontario est comme le français parlé en France ou ailleurs, une langue vivante et dynamique. »

D' Ali Reguigui, professeur de linguistique
Université Laurentienne, Sudbury

♦♦♦

BLONDE (petite amie, amoureuse, conjointe)



Blonde viendrait du francique *blund* et du germanique *blunda*, terme désignant la couleur des cheveux des populations du

Nord (entre le doré et le châtain clair), et par extension les habitants de ces régions. Très tôt au cours de son évolution, le mot a pris la valeur de beauté idéale recherchée. La légende de *Tristan et Yseult la blonde* n'est qu'un exemple parmi tant d'autres où la blondeur est associée à la beauté et à l'amour.

C'est dans ce courant que s'inscrit le sens de « amie de cœur, amoureuse » rencontré dans la langue familière d'ici. « Enfin! À vingt-cinq ans, il s'est trouvé une **blonde**. » Durant les années 1990, la nouvelle préciosité que nous évoquions dans le numéro 86 d'octobre 2015 étend ce sens à la conjointe de droit ou de fait. « **Ma blonde** a accouché hier. » Mais cette acception à la mode était-elle vraiment nouvelle?

Prenons l'exemple de la chanson folklorique bien connue au Canada, *Auprès de ma blonde*. Attribuée à André Joubert de Collet, lieutenant de la marine française fait prisonnier par les Hollandais au début du XVIII^e siècle, la pièce originale avait pour titre *Le prisonnier de Hollande* et s'adressait à l'épouse du militaire. C'est ce qui explique en partie que la chanson ne laisse aucune ambiguïté sur la nature de la relation entre le « je » masculin et la femme, le refrain se terminant par «...*qu'il fait bon dormir* ». La **blonde** de la chanson est, en réalité, l'épouse de l'auteur. Avec cette explication, on peut dire que l'emploi moderne de **blonde** au sens de conjointe rejoint l'acception qui avait cours il y a trois siècles.

BREUVAGE, BOISSON, LIQUEUR

La cohabitation de deux langues dans un même milieu (noyau familial, réseau d'amis, village, ville) tend à accélérer les transferts entre ces deux langues, généralement de la langue dominante vers la langue minoritaire (transfert de sens, de structures grammaticales, d'expressions, etc.). Le résultat net est que le francophone minoritaire accorde à certains mots des sens particuliers venant de l'autre langue et qui les rendent incompréhensibles en français standard. Pour illustrer notre propos, nous empruntons le nom d'une entreprise gaspésienne nommée *Les Breuvages Gaspé*, décrite dans les Pages Jaunes comme « embouteilleurs et distributeurs de **boissons** ».

En français standard, **breuvage** signifie une préparation liquide pouvant produire un certain effet (thérapeutique, magique, néfaste, etc.). La méchante sorcière de nos contes d'enfants préparait un **breuvage** pour arriver à ses fins maléfiques. Si vous soignez un rhume, on vous conseillera peut-être de prendre un **breuvage** chaud

contenant de l'acétaminophène. Le mot est recensé au XII^e siècle sous la forme *beverage*, dérivé de l'infinitif *beivre* et du latin *bibere*, « boire ». Son emploi est surtout associé à un poison ou à une potion. Au Canada francophone cependant, sous l'influence de l'anglais *beverage* (lui-même emprunté à l'ancien français), **breuvage** désigne tout liquide que l'on peut boire. « Et comme **breuvage**? », vous demande la serveuse d'un restaurant de Sturgeon Falls. C'est ce sens anglais du mot que l'on rencontre dans le nom de l'entreprise gaspésienne où **breuvage** inclut les boissons gazeuses, les limonades, les colas, l'eau embouteillée, etc.

Nous avons vu que l'entreprise de Gaspé embouteillait et distribuait des « **boissons** ». Le mot **boisson** est un dérivé du même verbe latin que **breuvage**, soit *bibere*, « boire » et il désigne en français standard tout liquide destiné à la consommation. Le serveur d'un restaurant parisien demandera donc : « Et comme **boisson**, Madame? ». Cette touriste québécoise pourrait répondre instinctivement : « Merci, je ne prends pas d'alcool. », alors que dans l'esprit du serveur il pourrait s'agir autant d'une bière que d'un coca et d'eau. Cependant, en plus de ce sens général, le terme s'est spécialisé au XVII^e siècle dans le domaine des **boissons** alcoolisées. En France comme au Québec, on rencontre l'expression « débit de **boisson** », c'est-à-dire un établissement où l'on vend au détail des produits alcoolisés. Employé seul comme substantif absolu, le mot prend la valeur d'habitude et d'abus d'alcool. La langue familière d'ici a maintenu ce sens spécialisé. « Ne cherchez pas d'autres raisons : c'est la **boisson** qui l'a tué! » Pour revenir à notre entreprise gaspésienne, il faut reconnaître que son emploi du mot **boisson** est conforme au sens du français

standard, mais un visiteur qui en a trop pris pourrait conclure, en apercevant l'enseigne extérieure de ce commerce, qu'on y vend de la **boisson** (N.D.L.R. Vérification faite, on n'y vend que des liquides qui réussissent l'alcotest).



Liqueur fait partie de cette longue liste de mots qui ont acquis des sens particuliers au Canada francophone sous l'influence de l'anglais et qui font se froncer les sourcils de nos cousins d'Outre-Atlantique à leur descente d'avion. Le terme est issu du latin *liquor*, « liquide, clair », et a eu le sens général de « substance liquide » jusqu'à sa spécialisation dans le domaine des boissons alcoolisées au XIV^e siècle. Il désigne alors un produit à haute teneur en alcool et sucré (ex. : Grand Marnier, Cointreau, Bénédicte). « Servir une **liqueur** après un bon repas ». Toutefois, le sens premier de **liqueur** n'a pas totalement disparu. Au début du XVIII^e siècle, en France, **liqueur** se disait autant d'une boisson alcoolisée que d'une boisson rafraîchissante sans alcool. La langue familière d'ici a conservé ce double concept en distinguant **liqueur forte** et **liqueur douce**, aidée en cela par les expressions anglaises *hard liquor* et *soft drink*. En Ontario francophone, on entend « Je vais passer à la *Commission des liqueurs* (*Liquor Control Board of Ontario*, élégamment traduit par *Régie des alcools de l'Ontario*) ». Dans cet énoncé, **liqueur** désigne, comme son équivalent anglais *liquor*, tous les produits alcoolisés. Mais on entend aussi : « Tu as bien travaillé, mon garçon : tu peux te prendre une **liqueur** dans le frigo » (une boisson gazeuse), sens incompris et potentiellement scandaleux ailleurs dans la francophonie. Notons enfin que l'anglais a emprunté *liquor* à l'ancien français *liqueur* en lui accordant le sens moderne de boisson alcoolisée. L'anglais a aussi le mot *liqueur*, venu du français dans sa forme originale pour désigner la boisson alcoolisée et sucrée servie en petite quantité après un repas.

CORDER (du bois)



Un lecteur du Nord de l'Ontario nous demande d'où vient l'expression **corder du bois**, si répandue autrefois dans nos campagnes et villages pour décrire le fait d'empiler le bois de chauffage en rangées. « Ce terme

aurait-il un rapport avec la **corde** qu'on utilise pour attacher des objets ensemble? » Vous êtes sur une bonne piste, monsieur, mais préparez-vous à remonter cette piste jusqu'à la Grèce antique, rien de moins!

Le verbe **corder** est un dérivé de **corde**, emprunté au latin *corda*, du grec *khordê* signifiant « intestin ». « Intestin », dites-vous? Le mystère s'éclaircira, mais pour l'instant pensons à un instrument à **cordes**. *Corda* et *khordê* ne désignaient donc pas, à l'origine, un fil, mais plutôt l'intestin d'un animal (boyau) qu'on vrillait, tressait et séchait pour former un lien résistant. C'est ainsi que les premiers instruments de musique de l'Antiquité utilisaient des fils faits d'intestins d'animaux, justement appelés **cordes**. Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle que **corde** adopte le sens plus général de « lien fait d'un assemblage de brins (chanvre, lin, jute, sisal, etc.) tordus ou tressés ensemble pour former un fil résistant » (dictionnaire *Antidote*).

Corde a eu plusieurs emplois spécialisés au cours de son évolution, notamment comme unité de longueur (mesurer du drap) et de volume (mesurer du bois). **Corder** du bois c'était donc l'action de mesurer un volume de bois à l'aide d'un fil dont la longueur correspondait à une **corde**. Ce sens est encore bien vivant au Canada où la **corde** équivaut à un volume de 4 pieds sur 8 pieds sur 4 pieds (corde courte : 4 pieds sur 8 pieds sur 16 pouces). Dans la langue familière, **corder** se dit de l'action d'empiler du bois, sans égard au volume de bois qu'on range.

FRANÇAIS (plus long que) ANGLAIS

Cela est vrai pour la longueur des deux mots ci-dessus (8 lettres contre 7), mais c'est surtout le cas lorsque l'on compare un texte anglais et sa traduction française. Il est généralement convenu que la version française d'un texte anglais sera de 15 à 20 % plus lourde. Compte tenu de cette caractéristique du français, la qualité d'une traduction ne doit pas résider seulement dans la transmission fidèle du message, mais aussi dans sa capacité à réduire au minimum l'espace occupé par le texte français.

Citons comme exemple les lois de l'Ontario qui sont systématiquement traduites en français. Le texte anglais de la *French Language Services Act* renferme 7529 mots et la version française, 7869. Considérant les diverses contraintes propres à la langue française (grammaticales, syntaxiques, typographiques, etc.),

cette différence semble tout à fait acceptable et montre que les traducteurs ont porté une attention particulière à la taille de la version française.

Néanmoins, il arrive que le texte français est et doit être plus long que l'anglais en raison de différences fondamentales entre l'anglais et le français. D'une part, l'anglais est une langue dite synthétique, c'est-à-dire qu'elle privilégie des mots qui résumant un contexte plutôt qu'ils ne cherchent à le décrire, laissant au lecteur le soin de combler les vides. Pour sa part, le français est une langue dite analytique; elle précise le contexte et analyse la nature des rapports qu'entretiennent entre eux tous les éléments de l'énoncé (par exemple, l'usage des prépositions qui indiquent le rapport entre les compléments et les éléments auxquels ils se rapportent). Pour illustrer ces différences entre l'anglais et le français, voici la « colle » qu'un traducteur nous a proposée : comment traduire *School Vision Screener*?

Partons de ceci : *School Property* que l'on pourrait rendre par « terrain de l'école », mais il pourrait aussi s'agir d'un objet dont l'école est propriétaire. Dans ce cas, « propriété de l'école ». *School Schedule*. Horaire de l'école? Ici encore, le français hésite. S'agit-il du tableau des heures d'ouverture de l'école? L'horaire des classes? L'horaire des activités scolaires? *School Vision*. Pris isolément, ces deux termes pourraient désigner la vision de l'administration scolaire en matière d'enseignement. Donc, sens figuré du terme. Mais dans l'expression *School Vision Screener*, le terme *screener* ramène le mot « *vision* » à son sens premier et le met en relation avec *screener* plutôt qu'avec *School*. Comment s'y retrouver dans cette entourloupette?

Mais attention : *screener* pourrait être un appareil, une personne ou un système. Rien ne le précise dans l'énoncé anglais. L'analyse du contexte montre qu'il s'agit d'une personne chargée du dépistage, non pas de la vision de l'école, mais des troubles de vision des élèves. Ouf! Enfin nous y sommes! Tenant compte des contraintes particulières de la langue française, auxquelles il faut ajouter le besoin d'un langage neutre, le traducteur a remis à son client le titre suivant : « Personne préposée au dépistage des troubles de la vue dans les écoles. » Qu'en pensez-vous? Auriez-vous une autre solution?

Faites-nous part de vos commentaires à l'adresse suivante :
langagier@laurentienne.ca